

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 04 avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Nicolas DESANDERE, Mme Aurélie MARECHAL, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR, Mme Laetitia WATTIER ayant donné pouvoir à M. Nicolas DESANDERE, M. Serge MINERVINI et Mme Nelly VEGA absents excusés.

Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE a été élu secrétaire de séance.

N° de la délibération	Objet	Décision
2024-25	<p>Budget 2024</p> <p>Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2024 se présentant ainsi :</p> <p>En section de fonctionnement : Dépenses 810 655,27€ Recettes 841 561,35€ (section en suréquilibre de 30 906,08€)</p> <p>En section d'investissement : Dépenses 664 042,42€ Recettes 667 815,79€ (section en suréquilibre de 3 773,37€)</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget tel que présenté.</p>	FAVORABLE à l'unanimité
2024-26	<p>Vote du taux des taxes</p> <p>Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2024.</p>	FAVORABLE à l'unanimité
2024-27	<p>Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SE60</p>	FAVORABLE à l'unanimité
2024-28	<p>Indemnités de fonction de conseiller municipal titulaire de délégation</p> <p>Le conseil municipal, Décide d'allouer, avec effet au 04 avril 2024 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :</p> <p>Mme Laetitia WATTIER conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Jeunes par arrêté municipal en date du 04 avril 2024 ;</p>	FAVORABLE à l'unanimité
2024-29	<p>Equipement d'une cantine scolaire et d'un service extrascolaire, demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.</p> <p>Le Conseil Municipal, - Décide de demander un fonds de concours au taux maximum à la Communauté de Communes du Plateau Picard en vue de participer au financement de l'équipement de la cantine et du service extrascolaire.</p>	FAVORABLE à l'unanimité

Le Maire,
Olivier COULON

